



Convocation en CRPC

Par Alba37

Bonjour

Je suis convoquée en CRPC pour délit de faux et usage de faux (17 ordonnances médicales falsifiées sur 3 ans pour me faire prescrire du xxxxxxx) Quels sont les risques sachant que je n'ai pas de casier judiciaire, qu'il n'y a pas escroquerie ni fait aggravants ?

Prison ferme ?

En vous remerciant de votre écoute et aide

Par Isadore

Bonjour,

Consultez rapidement un avocat pénaliste.

La loi prévoit que vous risquez de la prison ferme, la peine prononcée par le juge va dépendre de bon nombre de facteurs, et notamment le but poursuivi en vous procurant ce médicament.

Si vous avez un problème de dépendance, entamez un parcours de soins. S'il y a des victimes, voyez avec votre avocat pour les indemniser. Si votre état de santé, trouvez un travail ou cherchez-en un activement, au besoin en suivant une formation.

Tous les efforts que vous ferez pour éviter la récidive, réparer les conséquences de vos actes et de manière générale montrer une sincère volonté de vous amender limiteront vos risque d'être condamnée à de la prison ferme, surtout si vous n'avez pas mis de tiers en danger. Vous augmenterez ainsi vos chances d'être plutôt condamnée à des peines alternatives (travaux d'intérêt général, sursis avec mise à l'épreuve, amende...).

Et même s'il y a du ferme, vous aurez vos chances d'avoir un aménagement de peine.

Votre avocat pourra vous conseiller.

Par Alba37

Bonsoir

Merci de votre retour. J'ai effectivement pris contact avec un avocat et je suis suivie depuis 3 mois en CSAPA pour dépendance à la codéine.

J'ai un emploi depuis plus de 25 ans et ce n'était que pour ma propre consommation (la seule victime est le médecin dont l'ordonnance à été falsifiée et à qui j'ai envoyé un courrier afin de lui faire part de mes excuses)

Pensez-vous que cela pourrait m'aider et éviter la prison ferme ?